
SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT
DE L'ETAT

Ouagadougou, le

09 SEPT 2014

DEPARTEMENT DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

N° 14.614 /MFPTSS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admis par ordre de mérite au concours direct de recrutement de cinq (05) Elèves Masseurs Kinésithérapeutes, session 2014.

Ce sont :

MASSEURS KINESITHERAPEUTES

ADMIS

RANG	NOM ET PRENOM (s)	RECEPISSE	N°CNIB	DATE NAISS.
1°	BOUGOUM RASMANE	00046	B3539611	10/04/85
1°EX	OUEDRAOGO FATIMATA	00146	B3362057	31/12/87
3°	SAWADOGO ALIDOU	00333	B1034139	28/12/87
4°	OUARE ABDOUL KARIM	00011	B3590248	31/12/86
5°	BONKOUNGOU JEAN	00266	B4566174	31/12/90
5°EX	BAYALA PACOME PIONEGNE	62002	B4475004	25/05/88

Arrêté la présente liste à 6 admis.

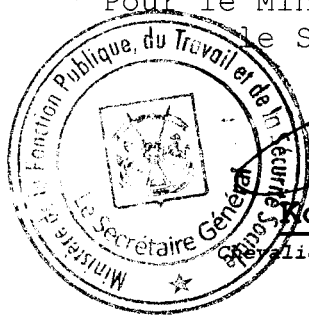
LISTE D'ATTENTE

RANG	NOM ET PRENOM (s)	RECEPISSE	N°CNIB	DATE NAISS.
1°	KONFE MOHAMED	39001	B5323020	22/08/87
2°	ILBOUDO ISSA	25025	B6719676	31/12/85
3°	KIENOU OROKIA	00110	B0767671	26/02/87
4°	SOME KIENOUZIE	00345	B6581703	31/12/86

Arrêté la présente liste à 4 nom(s).

MASSEURS KINESITHERAPEUTES

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire général



Koudhi SINARE

Chevalier de l'Ordre National